



Negoti a soufflé

Negoti Tourisme, à Toulouse, est l'une des six entreprises à avoir testé l'éthylotest antidémarrage (EAD) avant sa généralisation à tous les véhicules de transport scolaire cette année. La société conduit 2 000 à 2 500 enfants par jour.



Etienne Miquel - Negoti Tourisme

Etienne Miquel, directeur de Negoti Tourisme, membre du bureau national de la FNTV, a choisi d'équiper tous ses véhicules, qu'ils soient destinés au transport scolaire ou au transport de tourisme, pour ne pas faire de différence entre ses chauffeurs. Ce sont donc 45 autocars sur 52 qui ont été équipés début septembre 2009 d'EAD de marque Alcoolock et Britax, ne laissant de côté que les bus urbains et les cars de réserve.

Un projet partagé par tous

Plutôt que de se contenter d'installer l'appareil et de demander simplement à ses chauffeurs de souffler

dedans avant de démarrer, le directeur toulousain a souhaité introduire un accompagnement humain "pour faire en sorte que la greffe de l'EAD soit comprise par tous et ne soit pas rejetée." Un projet d'entreprise bâti autour de la sécurité routière qui s'étalera sur deux ans et évoquera toutes les addictions.

Il faut dire que l'entreprise avait déjà été confrontée à la question et contrainte de licencier deux personnes pour problème d'alcool entre juillet 2008 et mai 2009, l'un d'eux avec huit ans d'ancienneté. "Il ne faut plus qu'on licencie quelqu'un pour cause d'alcool, affirme le directeur. C'est un risque pénal pour l'entreprise et notre

image de marque qui est en jeu!"

Une formation sur l'alcool s'est donc mise en place en août 2009 avec le cabinet d'alcoologie en entreprise BL Conseil, basé à Colomiers. Bruno Larcher, le consultant, est intervenu avec un psychologue, un médecin alcoologue, un avocat spécialisé et un témoin, ex-alcoolique. Lors d'une première phase, un groupe d'une dizaine de personnes (conducteurs scolaires ou de tourisme, de l'exploitation, du commercial et de la maintenance) a reçu quatre jours de formation afin de devenir "ambassadeur" auprès des collègues et de constituer la commission "alcool" de l'entreprise. Lors de la deuxième phase, tous les autres sa-



© DCS/M. Bombas

lariés ont été formés pendant une journée par groupe de dix sur l'alcool, ses conséquences, les accidents du travail liés à la boisson, etc. Les ambassadeurs du groupe "alcool", devenus référents, assurent un suivi quotidien auprès de leurs collègues qui font le même métier et peuvent contacter les intervenants de la formation en cas de souci. "Grâce aux formations, aucun salarié n'a été bloqué par l'EAD pour des problèmes d'alcool, se félicite Etienne Miquel. Ils se les sont appropriés et nous n'avons eu aucun problème

social, bien au contraire!" Prochaine étape : des formations sur les addictions aux médicaments et aux drogues. "Elles sont aussi importantes que celles sur l'alcool et si elles ne sont pas prises en compte par les EAD aujourd'hui, elles risquent de l'être plus tard...", souligne le directeur.

Attention aux sirops!

Si aucun blocage d'éthylotest n'a eu lieu pour cause d'alcool au volant, d'autres se sont produits pour des motifs plus fantaisistes: "Certains conducteurs ayant pris des sirops

antitussifs ont bloqué l'appareil et ont pu démarrer en se rinçant la bouche, raconte M. Miquel. Le gel antiseptique utilisé contre la grippe A, qui contient de l'alcool, a aussi posé des problèmes..." A part ça, les EAD de Negoti n'ont connu que des soucis mineurs: oxydation de certaines connexions et temps de préchauffage un peu longs (entre deux et trois minutes) qui "ont agacé les chauffeurs" pendant cet hiver rigoureux.

Qu'en est-il de la gestion des données qui a poussé la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés) à interdire l'enregistrement et la conservation du taux d'alcoolémie? "Ce sont des techniciens des entreprises qui ont fourni les EAD qui viennent relever les données car la Cnil ne nous permet pas de le faire nous-mêmes, explique Etienne Miquel. Ils nous envoient ce qui nous intéresse, c'est-à-dire les

tests d'alcoolémie positifs et les violations de démarrage, mais pas les taux d'alcoolémie." Le règlement intérieur de l'entreprise a été modifié afin de permettre des contrôles permanents d'alcoolémie et validé par l'Inspection du travail.

A la fin de ces quatre mois d'expérimentation rythmés par des réunions toutes les trois semaines au ministère de l'Ecologie avec les autres entreprises "qui sont toutes sur la même longueur d'onde", Etienne Miquel est renforcé dans sa conviction qu'un accompagnement humain est nécessaire à la mise en place de l'EAD: "Mon conseil aux entreprises qui vont s'équiper dans les mois qui viennent, pour qu'elles n'aient pas de soucis, c'est de prendre le même chemin que nous, c'est-à-dire d'informer les salariés avec une formation sur l'alcool avant la mise en place de l'EAD."

Catherine Stern